CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le samedi 4 mai 2019 à 9h30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Jean-Pierre Pouliot, conseiller nº 2

Loren Allen, conseiller nº 3

Denis Vaillancourt, conseiller nº 4

Gilles Asselin, conseiller nº 5

Cedric Briggs, conseiller nº 6

formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Est absent:

Robert Chartier, conseiller nº 1

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AVRIL 2019
- 5. CORRESPONDANCE
- 6. URBANISME
 - 6.1. Mont Foster Suivi
 - 6.2. Projet de règlement numéro 354-2019 modifiant le règlement sur le zonage numéro 264-2008 Avis de motion et dépôt du projet
 - 6.3. Projet de règlement numéro 354-2019 modifiant le règlement sur le zonage numéro 264-2008 Adoption
 - 6.4. Projet de règlement numéro 355-2019 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 265-2008 Avis de motion et dépôt du projet
 - 6.5. Projet de règlement numéro 355-2019 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 265-2008 Adoption
 - 6.6. Projet de règlement numéro 356-2019 modifiant le règlement de construction numéro 266-2008 Avis de motion et dépôt du projet
 - 6.7. Projet de règlement numéro 356-2019 modifiant le règlement de construction numéro 266-2008 Adoption
 - 6.8. Projet de règlement numéro 357-2019 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 267-2008 Avis de motion et dépôt du projet
 - 6.9. Projet de règlement numéro 357-2019 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 267-2008 Adoption
 - 6.10. Projet de règlement numéro 358-2019 modifiant le règlement sur les conditions d'émission du permis de construction numéro 326-2008 Avis de motion et dépôt du projet
 - 6.11. Projet de règlement numéro 358-2019 modifiant le règlement sur les conditions d'émission du permis de
 - construction numéro 326-2008 Adoption
 - 6.12. Projet de règlement numéro 359-2019 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale Avis de
 - motion et dépôt du projet
 - 6.13. Projet de règlement numéro 359-2019 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale –

Adoption

6.14. Projet de règlement numéro 360-2019 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux - Avis de

motion et dépôt du projet

6.15. Projet de règlement numéro 360-2019 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux -

Adoption

6.16. Mont Foster - Consultation populaire

7. ADMINISTRATION

- 7.1. Approbation des comptes et transferts
- 7.2. Rapport des dépenses autorisées
- 7.3. 2019-03 Photocopieur Contrat
- 8. VOIRIE
- 9. ENVIRONNEMENT
 - 9.1. Corridor appalachien Désignation de l'aire naturelle des Montagnes Vertes du Nord comme lieu prioritaire pour les espèces en péril - Appui
 - 9.2. Bee City Canada
- **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - Chemin Paramount Travaux d'urgence et avis d'évacuation 10.1.
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - Clinique médicale Lac-Brome 11.1.
- 12. LOISIRS ET CULTURE
- 13. VARIA
 - Journée mondiale de la Croix-Rouge 13.1.
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 9h37.

Monsieur le maire s'adresse aux personnes présentes.

051-0519 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert et en enlevant le point suivant:

Approbation du procès-verbal du 1er avril 2019 4.

Adoptée à l'unanimité

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER AVRIL 2019

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE

Aucun nouveau document à ajouter.

URBANISME MONT FOSTER - SUIVI

Monsieur le maire fait un suivi du dossier du Mont Foster.

| 052-0519 |
|--|
| URBANISME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 264-2008 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET |
| Avis de motion est donné par Jacques Drolet, maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 354-2019 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 264-2008 |
| Le maire dépose le projet de Règlement numéro 354-2019 modifiant le règlement sur le zonage numéro 264-2008. |
| Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance. |
| 053-0519 URBANISME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 264-2008 - ADOPTION |
| IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu : |
| d'adopter le projet de Règlement numéro 354-2019 modifiant le règlement sur le zonage numéro 264-2008; |

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente

Lac-Brome.

séance.

qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le samedi 25 mai 2019, à 13h45, au Centre Lac-Brome situé au 270, rue Victoria à

054-0519 URBANISME

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 265-2008 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Avis de motion est donné par Jacques Drolet, maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 355-2019 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 265-2008

Le maire dépose le projet de Règlement numéro 355-2019 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 265-2008.

| Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance. |
|---|
| |
| 055-0519 URBANISME |
| PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 265-2008 - ADOPTION |
| IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu : |
| - d'adopter le projet de Règlement numéro 355-2019 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 265-2008; |
| qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le samedi 25 mai 2019, à 13h45, au Centre Lac-Brome situé au 270, rue Victoria à Lac-Brome. |
| Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance. |
| Adoptée à l'unanimité |
| Insertion du projet de règlement numéro 355-2019. |
| 056-0519 URBANISME |
| PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 356-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 266-2008 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET |
| Avis de motion est donné par Jacques Drolet, maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 356-2019 modifiant le règlement de construction numéro 266-2008. |
| Le maire dépose le projet de 356-2019 modifiant le règlement de construction numéro 266-20088. |

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

057-0519

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 356-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 266-2008 - ADOPTION

URBANISME

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

- d'adopter le projet de Règlement numéro 356-2019 modifiant le règlement de construction numéro 266-2008;
- qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le samedi 25 mai 2019, à 13h45, au Centre Lac-Brome situé au 270, rue Victoria à Lac-Brome.

| séance. |
|--|
| Adoptée à l'unanimité |
| Insertion du projet de règlement numéro 356-2019. |
| 058-0519 URBANISME |
| PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 267-2008 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET |
| Avis de motion est donné par Jacques Drolet, maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 357-2019 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 267-2008 |
| Le maire dépose le projet de Règlement numéro 357-2019 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 267-2008. |
| Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance. |
| 059-0519 URBANISME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 267-2008 - ADOPTION |
| IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu : |
| d'adopter le projet de Règlement numéro 357-2019 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 267-2008; |
| qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le samedi 25 mai 2019, à 13h45, au Centre Lac-Brome situé au 270, rue Victoria à Lac-Brome. |
| Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance. |
| Adoptée à l'unanimité |
| Insertion du projet de règlement numéro 357-2019. |
| 060-0519 URBANISME |
| PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 358-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 326-2008 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET |

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente

Avis de motion est donné par Jacques Drolet, maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 358-2019 modifiant le règlement sur les conditions d'émission du permis de construction numéro 326-2008

Le maire dépose le projet de Règlement numéro 358-2019 modifiant le règlement sur les conditions d'émission du permis de construction numéro 326-2008.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

061-0519 URBANISME

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 358-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 326-2008 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

- d'adopter le projet de Règlement numéro 358-2019 modifiant le règlement sur les conditions d'émission du permis de construction numéro 326-2008;
- qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le samedi 25 mai 2019, à 13h45, au Centre Lac-Brome situé au 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Insertion du projet de règlement numéro 358-2019

062-0519 URBANISME

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2019 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Avis de motion est donné par Jacques Drolet, maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 359-2019 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Le maire dépose le projet de Règlement numéro 359-2019 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

063-0519

URBANISME

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2019 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'adopter le projet de Règlement numéro 359-2019 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

- qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le samedi 25 mai 2019, à 13h45, au Centre Lac-Brome situé au 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

| | Adoptée à l'unanimité |
|---|-----------------------|
| Insertion du projet de règlement numéro 359 | -2019 |

064-0519 URBANISME

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 360-2019 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Avis de motion est donné par Jacques Drolet, maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 360-2019 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Le maire dépose le projet de Règlement numéro 360-2019 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

065-0519

URBANISME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 360-2019 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu :

- d'adopter le projet de Règlement numéro 360-2019 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;
- qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le samedi 25 mai 2019, à 13h45, au Centre Lac-Brome situé au 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

| | Adoptée à l'unanimité |
|---|-----------------------|
| Insertion du projet de règlement numéro | 360-2019 |

066-0519 URBANISME MONT FOSTER - CONSULTATION POPULAIRE

Attendu l'importance du Mont Foster pour notre communauté;

Attendu que les membres du conseil souhaitent s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet proposé pour le Mont Foster.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

- de tenir une consultation populaire sous forme de vote par la poste auprès de toutes les familles de Bolton-Ouest ainsi qu'auprès des propriétaires non-résidents afin de savoir s'ils sont en faveur ou contre le projet proposé pour le Mont Foster;
- d'accepter les enveloppes de votation jusqu'au 31 mai à midi;
- de procéder publiquement au dépouillement des réponses dans la salle du conseil le 31 mai à 15 h;
- d'autoriser le directeur général à déterminer les modalités requises afin de faciliter la consultation populaire et à octroyer tout contrat à cet effet.

Le conseil tient une période de questions et d'échange sur le sujet.

067-0519 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu :

- d'approuver la liste des comptes et transferts en date du 2 mai 2019 au montant de 142 574 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;
- d'approuver la variation budgétaire (reclassement) datée du 2 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

068-0519 ADMINISTRATION 2019-03 - PHOTOCOPIEUR - CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- d'accepter la proposition modifié de Mégaburo du 15 avril 2019 pour la location d'un copieur pour une période de 60 mois.
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes à même le fonds général de la municipalité;

d'autoriser le DG à négocier et à signer tout document à cet effet. Adoptée à l'unanimité VOIRIE Aucun dossier. 069-0519 **ENVIRONNEMENT** CORRIDOR APPALACHIEN - DÉSIGNATION DE L'AIRE NATURELLE DES MONTAGNES VERTES DU NORD COMME LIEU PRIORITAIRE POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL - APPUI IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu : d'appuyer la demande faite par Corridor appalachien au programme fédéral visant à faire reconnaitre les Montagnes Vertes du Nord comme lieu prioritaire pour les espèces en péril; de confirmer notre grande confiance envers ce partenaire des plus professionnel. Adoptée à l'unanimité 070-0519 **ENVIRONNEMENT BEE CITY CANADA** ATTENDU QUE l'objectif de la désignation Bee City Canada est de promouvoir des habitats et des communautés sains et durables pour les pollinisateurs;

QUE les abeilles et les autres pollinisateurs du monde entier ont connu un déclin spectaculaire en raison de la fragmentation des terres, de la perte d'habitat, de l'utilisation de pesticides, de l'agriculture industrielle, du changement climatique et de la propagation des parasites et des maladies, avec de graves conséquences pour la santé de la flore et de la faune ; et

QUE les villes / cantons / communautés des Premières nations et leurs résidents ont la possibilité de soutenir les abeilles et autres pollinisateurs sur des terrains publics et privés; et

QUE le fait de soutenir les pollinisateurs favorise la prise de conscience environnementale et la durabilité ainsi que l'amélioration des interactions et de la participation des responsables de la communauté; et

QUE, en devenant une ville abeille, la ville, le canton ou la Première nation peut mettre en valeur les initiatives déjà en place et impliquer davantage les communautés locales dans un environnement de créativité et d'innovation propice à une vie plus saine pour notre communauté;

QUE le personnel soit autorisé à soumettre la demande d'inscription de Bee City Canada afin de désigner la Municipalité de Bolton-Ouest comme ville d'abeille;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu que la Municipalité de Bolton-Ouest accepte la désignation et s'engage à respecter les normes du programme Bee City Canada.

| s'engage à respecter les normes du programme Bee City Canada. |
|--|
| Adoptée à l'unanimité |
| 071-0519 SÉCURITÉ PUBLIQUE CHEMIN PARAMOUNT – TRAVAUX D'URGENCE ET AVIS D'ÉVACUATION |
| Le maire mentionne : |
| Le très mauvais état de la section du chemin Paramount, entre le chemin Glenview et le chemin des Hauteurs, nous a obligés à la fermer et à transmettre un avis évacuation (en vigueur du 25 au 30 avril) à tous les résidents enclavés considérant qu'aucun corridor d'urgence n'était disponible afin de donner une alternative aux résidents touchés. |
| Des démarches seront entreprises afin d'obtenir une aide financière pour pallier aux coûts d'intervention d'urgence de cette situation exceptionnelle. Les personnes ayant subi des dommages sont priées d'en informer la municipalité afin que nous puissions communiquer cette information. |
| 072-0519 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE CLINIQUE MÉDICALE LAC-BROME |
| Monsieur Jacques Drolet donne de l'information sur le sujet. |
| Attendu la perte de 50 % de l'effectif médical qui affecte la clinique médicale de Lac-Brome. |
| IL EST PROPOSÉ par Loren Allen, APPUYÉ par Jean-Pierre Pouliot et résolu d'appuyer la demande faite par la Ville de Lac-Brome au ministre de la Santé, de dédier une personne-ressource afin de trouver des solutions pour pallier aux problèmes liés à ces départs. |
| LOISIRS ET CULTURE |
| Aucun dossier. |
| |
| 073-2019 VARIA JOURNÉES MONDIALES DE LA CROIX ROUGE |
| IL EST PROPOSÉ par Denis Vaillancourt, APPUYÉ par Jean-Pierre Pouliot et résolu : |
| - de proclamer le 8 mai comme étant la journée mondiale de la Croix-Rouge; |
| - de remercier les bénévoles qui donnent de leur temps pour venir en aide aux personnes vulnérables. |
| Adoptée à l'unanimité |
| |

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

074-0519 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu de lever l'assemblée. Il est 11h57.

Jean-François Grandmont, OMA Jacque Drolet
Directeur général et secrétaire-trésorier Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 2 JUIN 2019 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.